

## Rémunération juriste

Par **Booker**, le 10/09/2013 à 23:01

Bonsoir à tous,

En cette douce après midi nous avons tenu un débat dans l'amphithéâtre. Débat commun s'il en est, il portait sur la rémunération des juristes selon leur spécialité.

Ce débat fédéra en un éclair les énergies présentes et rapidement, comme cela fut prévisible, deux clans se dessinèrent. Oui, vous l'avez correctement subodoré, les privatistes contre les publicistes : éternelles tribus emportant l'adhésion des jeunes étudiants en mal d'identité professionnelle -je m'inclus dedans[smile16]-. Bon trêve de blabla.

Je souhaitais savoir concrètement si les juristes de droit public étaient si mal payés. De ce fait, je me suis rendu sur un site permettant de vérifier ce qu'il en était : <http://www.emploi-collectivites.fr/Grille-indiciaire-territoriale-attache-territorial/1/2.htm>

En général les juristes de droit public disposent du statut "d'attaché territorial" sur les annonces d'emploi. Concrètement cela signifie que les juristes spécialisés en droit public et débutant gagnent à peine plus du smic quand leurs camarades peuvent parfois toucher le triple ? Et qu'il leur faudra attendre plus de dix ans pour dépasser les 2000 euros ?

Cordialement.

Par **Yann**, le 11/09/2013 à 08:53

Vaste sujet en effet.

La grille de rémunération que tu donnes est celle de la fonction publique territoriale. C'est très loin de recouvrir toutes les situations existantes.

Pour ce qui est du cas particulier que ça concerne. Cette grille n'indique que la part dite indiciaire de la rémunération. C'est la partie qui sera identique à tous les attachés territoriaux de France et de Navarre. Or, pour avoir le salaire réel des agents il faut ajouter tout le régime indemnitaire qui lui va varier d'une collectivité à une autre, d'un poste à un autre, d'un agent à un autre. En gros on peut compter entre 40 et 60% en plus selon les cas. Ce qui est non négligeable (et qui permet aussi mieux comprendre pourquoi les fonctionnaires sont attachés à leur système de retraite actuel qui est soit disant "avantageux" alors que ces primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite, mais je m'éloigne du sujet). Ceci dit, il reste vrai que l'on est moins bien payé dans le public que dans le privé. Mais une

fois titulaire on a la sécurité de l'emploi et surtout un emploi à vie. Sans parler de grandes facilités de reconversion. Ce n'est pas à oublier non plus.

Par ailleurs, être juriste en droit public ne conduit pas uniquement à la carrière d'attaché. On peut parfaitement être avocat spécialisé en droit public ou magistrat. Et là les rémunérations sont supérieures.

On peut également travailler comme juriste spécialisé en droit public, mais dans le privé. Par exemple pour des associations d'élus, des grandes entreprises, des cabinets d'experts, etc... Là aussi les rémunérations seront identiques à celles de juristes spécialisés en droit privé dans des situations identiques.

Concernant la rémunération de juristes privatistes. J'aimerais juste apporter quelques précisions. S'imaginer qu'on va gagner 2000€ net à la sortie de la fac c'est se fourrer le doigt dans l'œil. Certains y arriveront, mais pas la majorité.

A ma sortie de la fac en 2007, ma première paye était de 1500€ brut (heureusement ça a bien monté depuis) et dans ma promo j'étais dans la partie haute des salaires de sortie.

Les privatistes que je connais étaient à peu près sur la même échelle. Et même au sein des privatistes il y a des disparités selon les spécialités. Un fiscaliste peut espérer gagner beaucoup rapidement. Quelqu'un spécialisé dans le droit de la famille en revanche...

Il faut être conscient qu'en raison de la grande quantité d'avocats sur la place, il est presque impossible pour un jeune avocat de s'installer à son compte dans certaines spécialités. Et bon nombre d'avocats gagnent à peine le SMIC horaire. Sans parler de tous ceux qui commencent en faisant les larbins dans des grands cabinets, qui font des heures à n'en plus finir pour le compte des associés qui se contentent de signer le dossier et d'empocher l'argent du client.

Car il faut aussi prendre en compte le temps passé au boulot. Un rapide calcul: un attaché territorial qui fait ses 39h par semaine pour 1500€, ça fait en gros 8,88€ de l'heure; un avocat qui fait ses 70h par semaines pour 2000€, ça fait en gros 6,60€ de l'heure.

Le salaire varie également selon les régions. En région parisienne on peut compter entre 10 et 25% en plus qu'en province à fonctions égales.

Pour conclure, je dirais que regarder le salaire brut ou net n'est pas forcément suffisant. Pensez également aux conditions de travail, et à certains avantages extérieurs (primes, 13ème mois, tickets restau, chèques vacances, véhicules de fonctions, voir appartements de fonction, etc...)

Par **Booker**, le 11/09/2013 à 10:23

Merci pour cette réponse Yann :). En effet au delà du salaire, le privé et le public sont aussi deux univers différents !

Cordialement.

Edit : Concernant les entreprises qui recrutent les juristes publicistes, cela concerne-t-il une petite minorité d'entreprises ? Merci :).

Par **Booker**, le **12/09/2013** à **15:23**

"En effet au delà du salaire, le privé et le public sont aussi deux univers différents !"

D'où l'importance de faire des stages, mais bon je me permet d'observer que j'ai envoyé une trentaine de candidatures cet été et je reçois toujours la même réponse :

"Je suis au regret de vous informer qu'il n'a pas été possible de réserver une suite favorable à votre demande que vous avez formulé auprès du service des affaires juridiques."

Fort de tant de réussite, c'est avec une hardueur sans pareille que j'envoyais un message à mon université dans l'espoir, sinon d'être accompagné, au moins de recevoir un didacticiel à la recherche de stages.

Lorsqu'un lundi matin, un pied dans le monde des rêves et l'autre dans le réel, je lisais leur réponse attendue avec tant d'impatience :

"Chez nous vous avez la possibilité de consulter les stages effectués l'an passé par les autres étudiants. Vous pouvez aussi consulter le site internet de l'université afin de voir les offres de stage.

Cordialement"

C'est déjà un début me direz vous !

Par **saya**, le **12/09/2013** à **19:42**

Pardon Booker mais ta "hardueur" m'a bien fait rire ! On y voit avec justesse toute la difficulté à laquelle tes démarches se sont heurtées.

Je suis sûre qu'inconsciemment ce n'était ni une faute ni un jeu de mots.

Signé ardemment (et avec un sourire taquin), Saya.

Par **Booker**, le **12/09/2013** à **20:19**

\*rire\* très fort ! Le meilleur conseil que je puisse donner aux étudiants est d'aller draguer le piston [smile4].

Ce qui m'a bien fait rire dans le message de ma faculté est la petite précision "Chez nous". Oui, ils n'eurent pas peur de mettre en avant l'immensité de leurs moyens, je n'ose pas imaginer la situation globale !

Par **marianne76**, le **15/09/2013** à **21:09**

Bonjour[citation]Le salaire varie également selon les régions. En région parisienne on peut compter entre 10 et 25% en plus qu'en province à fonctions égales.

[/citation]

Certes, mais comme tout est plus cher à Paris et sa périphérie, l'un dans l'autre...

Par **Yann**, le **15/09/2013** à **21:11**

Qui de l'oeuf ou de la poule... ;-)

Par **marianne76**, le **16/09/2013** à **08:13**

[smile4]

Entre les deux j'ai choisi [smile3]